

Résolution sur une nouvelle stratégie pour le bien-être animal au cours de la période 2016-2020

2015/2957(RSP) - 26/11/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 73 contre et 23 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie pour le bien-être animal au cours de la période 2016-2020.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR et ALDE.

Rappelant l'intérêt marqué des citoyens européens pour le bien-être animal et soulignant que le degré de bien-être animal dans l'Union est l'un des plus élevés au monde, le Parlement a demandé à la Commission d'évaluer la [stratégie actuelle](#) et d'élaborer **une nouvelle stratégie ambitieuse pour la protection et le bien-être animal au cours de la période 2016-2020** afin de pérenniser un cadre normatif rigoureux en matière de bien-être animal dans l'ensemble des États membres.

Les députés ont invité la Commission à garantir un cadre législatif actualisé, complet et clair tout en insistant sur le fait que **les normes de bien-être animal ne devraient en aucun cas être tirées vers le bas** pour des raisons de simplification administrative.

La résolution a souligné **qu'une meilleure application et un meilleur respect de la législation actuelle** devraient constituer les objectifs fondamentaux de toute réglementation sur la santé ou le bien-être des animaux. La Commission a été invitée à :

- surveiller de près l'application dans les États membres de la législation de l'Union en matière de bien-être animal ;
- adapter ses moyens d'actions en cas de problèmes de bien-être animal clairement prouvés de manière scientifique ;
- se montrer plus ambitieuse en tenant compte de la **réciprocité des normes** de bien-être animal et en lui donnant la priorité en tant qu'enjeu non commercial dans sa politique commerciale et dans ses négociations d'accords commerciaux internationaux;
- promouvoir le bien-être animal dans les **pays tiers** en exigeant des normes de bien-être équivalentes pour les animaux et les produits importés, assorties de contrôles stricts;
- développer, échanger et diffuser les **meilleures pratiques** fondées sur les connaissances scientifiques et à soutenir l'innovation et la recherche en vue de la mise au point de nouvelles techniques et technologies consacrées au bien-être animal.

Le Parlement a demandé de **doter la PAC de fonds suffisants** afin d'empêcher la délocalisation de la production et du commerce vers des pays ou des continents où les normes de bien-être animal sont inférieures.

Enfin, il a insisté sur le fait que la stratégie européenne **ne devrait pas alourdir la charge administrative** pesant sur les producteurs et souligné la **nécessité d'assurer la stabilité et la prévisibilité des investissements** dans le secteur, tout en garantissant une concurrence équitable au niveau international.